

Le 15 novembre 2012

*‘Par dépôt électronique et courrier’*

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc)  
H4Z 1A2

---

**Objet : Dossier R-3814-2012**

*Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2013-2014*

---

Chère Consœur,

Conformément aux dispositions de la décision D-2012-147, le GRAME dépose par la présente un complément de preuve, suite au dépôt des compléments de réponses du Distributeur à la demande de renseignements no. 1 du GRAME, à la pièce HQD-13, doc. 8 (Compléments). Ce complément de preuve est déposé en deux (2) documents distincts, soit le complément au rapport du GRAME-I (GRAME-I, Complément) et le complément au rapport du GRAME-II (GRAME-II, Complément).

Par ailleurs, le Distributeur a fourni, en complément de réponse à la question 5.19 de la demande de renseignements du GRAME, les détails de la «Pointe horaire 2011» et de la «Charge moyenne horaire 2011» pour les réseaux d'Obedjiwan et de Cap-aux-Meules. Le GRAME note que le format du document présentant les courbes de pointe horaire et de charge moyenne horaire ne permet pas de connaître l'ampleur de la pointe en énergie et en puissance, selon l'heure de la journée et selon les saisons, pour les réseaux visés par les options d'interruption, tel que demandé à la question 5.19 de la demande de renseignements no.1 du GRAME.

Pour cette raison, le GRAME apprécierait que la Régie ordonne au Distributeur de déposer les tableaux de la réponse 5.19 en format excel avant la tenue des audiences orales, et ce afin de permettre de contre-interroger le Distributeur de manière éclairée et utile au débat.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

P.j. (2)

cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur (par courriel)